



LECTURE DES FICHES TECHNIQUES

CARTE DE LOCALISATION

Carte de localisation des observations.

Source : « GT, octobre 2020 » (données fournies par le CIRAD Réunion croisant l'ensemble des données partenaires) ou « PNRUN, 2022 » (avec ajouts récents aux données susmentionnées).



PICTOGRAMMES

100

Cette espèce est inscrite sur la liste de 100 établie par le Comité français de l'UICN et le SSC Invasive Species Specialist Group de l'UICN, figurant parmi les plantes les plus envahissantes au monde.

5

Niveau d'invasibilité selon l'échelle de Lavergne C., 2016.

Seuls les niveaux mentionnés dans les fiches techniques de ce guide sont décrits ici.

5 : très envahissante, dominante ou co-dominante à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou perturbés (perturbations naturelles : chablis et autres trouées, coulées volcaniques, glissements de terrain) avec de fortes densités. Il s'agit des espèces « transformers ».

4 : moyennement envahissante, se propageant spontanément à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou faiblement perturbés par les activités humaines, avec des densités plus ou moins importantes, sans toutefois dominer ou co-dominer la végétation.

3+ : envahissante dans les milieux anthropisés, c'est-à-dire perturbés par les activités humaines (friches, terrains vagues, végétation secondaire, cultures, pâturages, plantations forestières, jardins, bords de route, ...), mais aussi présente

dans certains milieux naturels sans montrer pour le moment un comportement envahissant (espèce qualifiée d'émergente ou potentiellement envahissante en milieu naturel).

2P : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée, et surtout montrant un comportement envahissant (multiplication importante, expansion récente, propagation imminente) dans seulement une ou deux localités de l'île. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde

2 : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée dans une ou plusieurs localités, mais dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde



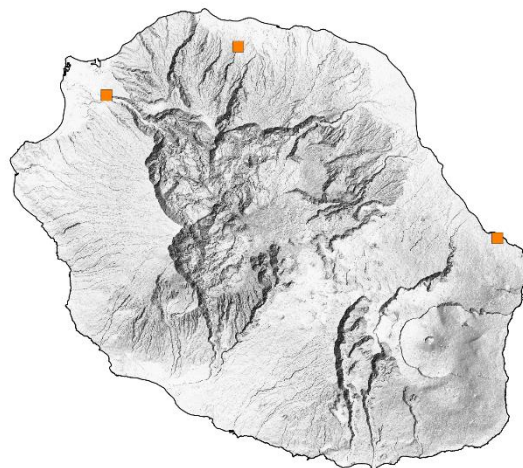
Cette espèce est interdite d'introduction et de tous usages sur le territoire réunionnais par l'arrêté du 1^{er} avril 2019.

LIANE SABRE

Entada rheedei

NOM LATIN : *Entada rheedei*
SYNONYMES : *Entada pursaetha*, *Mimosa entada*
AUTRES NOMS : Herbe à rêves africaine
FAMILLE : Fabaceae
ORIGINE : Afrique tropicale, Indo-Pacifique, N. de l'Australie

4



Observations d'*Entada rheedei*

0 10 20 30 km

Source : Groupe de Travail (GT)
«Priorisation spatiale des actions de lutte».
Version 1: Octobre 2020

DESCRIPTION & IMPACTS

E. rheedei est une liane à tige ligneuse, dont l'intérieur est spongieux et très humide. Elle peut atteindre des diamètres très importants, de la taille d'un tronc d'arbre. Ses fruits sont des gousses pouvant atteindre 2m de longueur et 15cm de largeur.

Elle est principalement utilisée pour ses propriétés toxiques et hallucinogènes, et pour l'utilisation de ses graines en artisanat.

L'espèce est connue à Mayotte où elle est considérée comme indigène, avec un comportement invasif. De par son mode de croissance, *Entada rheedei* peut causer l'effondrement de la canopée sous son poids dans les massifs forestiers et impacter la régénération et la structure des écosystèmes. Elle est capable d'étouffer les boisements et fourrés sur lesquels elle s'implante. Son comportement rappelle celui d'*Hiptage benghalensis* faisant d'*E. rheedei* une menace particulièrement inquiétante pour les milieux naturels de l'île. (Augros, S., 2018)

HABITATS COLONISÉS

Largement distribuée dans les pays de l'océan Indien, *Entada rheedei* est une liane poussant dans les zones proches de l'océan, le long des plages, côtes et sur les berges des rivières. (GEIR, 2019)

À La Réunion, elle est observée sur les remparts de la Ravine du Chaudron, dans une forêt privée à Sainte-Rose et à Sans-Souci.

ÉCOLOGIE

Mode de reproduction : Sexuée et végétative (bouturage).

Mode de dissémination : Ses graines voyagent souvent dans l'océan durant des années avant de pouvoir prendre racine. Leur paroi épaisse et résistante leur confère une résistance à l'eau salée pendant de longues périodes. Une fois installée, la liane encercler rapidement les arbres avoisinants et croît vers le ciel. (GEIR, 2019)

Banque de graines : Pas d'informations.



MÉTHODES DE LUTTE

Prévention et lutte précoce

De par la taille importante des graines et leur utilisation en artisanat, la dispersion n'est probablement effectuée que par l'Homme sur le territoire. Il est donc primordial d'avoir une vigilance particulière sur ce point en parallèle de la lutte (prévention, recyclage des objets, et ramassage des graines sur les sites envahis).

Méthodes de gestion

Méthode manuelle/physique

Selon le retour d'expérience de la brigade d'intervention du Département sur l'éradication d'*Entada rheedei* dans la Ravine du Chaudron, et de l'AVE2M dans une forêt privée à Sainte-Rose, l'itinéraire technique de lutte préconisé est le suivant :

1. Couper les gros sujets à la base à ras le sol à l'aide d'une tronçonneuse (l'idéal serait une chignole de type électrique pour hacher la souche en profondeur).
Note : Attention, la liane est spongieuse et forme une pâte qui complique l'utilisation de la tronçonneuse.
2. Couper les drageons à leur base au niveau de la souche-mère
3. Ramasser les fruits, graines et germinations ; les graines peuvent être ébouillantées pour provoquer leur germination avant destruction et élimination, et éviter ainsi qu'elles ne germent là où elles ont été disposées.
4. Ramasser les jeunes plants qui forment un réseau de tiges stolonifères à la surface du sol

Les observations suivantes ont été réalisées par l'AVE2M (résultats de terrain évolutifs) :

- ✓ Toutes les parties de la plante qui ont été coupées sont capables de faire des repousses et des rejets (gros troncs et morceaux de lianes plus fins) ;
- ✓ Lorsque ces parties coupées sont en contact avec le sol, elles peuvent produire des nouvelles racines. Cependant, si elles sont coupées et laissées sur la plante support, elles sont amenées à sécher puis à pourrir (observation faite à Sainte-Rose sous climat humide) ;
- ✓ Un facteur semble favoriser la reprise : lorsqu'une couverture herbacée se forme au-dessus des individus coupés, cela induit une zone d'ombrage et d'humidité qui semble profiter à la repousse *E. rheedei*. Les zones de végétation fermées nécessitent donc une vigilance particulière lors de la lutte.
- ✓ Les tronçons coupés de moins de 5cm de diamètre ne semblent pas repartir. Lorsque le diamètre est supérieur à 5-10cm, des rejets sont fréquemment observés. Il est donc préconisé de faire le moins de tronçons possible lors de la lutte, pour éviter de multiplier les possibilités de rejets.

Lutte par le sel

Un test avec du sel a été réalisé : une souche a été entaillée, et les entailles remplies avec du gros sel. La liane étant gorgée d'eau, elle « recrache » tout rapidement. Cependant, l'action a eu un impact sur la vitalité de l'individu, le rejet du sel ayant épuisé la plante. Un suivi a permis de confirmer que la souche traitée avait pourri suite au test. L'efficacité de cette technique de lutte serait donc à confirmer par des tests à plus large échelle.

Traitement des déchets de la lutte :

Il est nécessaire d'isoler les souches et morceaux de lianes coupées afin qu'elles ne soient pas en contact direct avec le sol, pour éviter leur reprise.



PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- ✎ Être précautionneux lors de la coupe, l'odeur et la sève pouvant être irritantes.